



## Tarification des frais de service et administratifs

<b>Activité</b>	<b>Service rendu ou document administratif produit</b>	<b>Tarification (en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016)</b>
Importation de boissons alcooliques par une compagnie aérienne - boissons destinées à des vols internationaux	Autorisation d'importation et facturation	<b>78,00 \$</b>
Importation de boissons en vrac par les fabricants de vins et distillateurs	Autorisation d'importation et facturation	<b>20,00 \$</b>
Importation de produits dénaturés par un distributeur de produits dénaturés autorisés par la SAQ	Autorisation d'importation et facturation	<b>78,00 \$</b>
Rapatriement de boissons alcooliques interceptées par Postes Canada	Autorisation d'importation et facturation	<b>12,00 \$</b>
Vente de boissons alcooliques à une compagnie aérienne - livraison directe d'un fabricant industriel de boissons alcooliques du Québec à une compagnie aérienne	Commande au fournisseur et demande de livrer l'alcool directement à la compagnie aérienne. Paiement au fournisseur et facturation à la compagnie aérienne.	<b>78,00 \$</b>
Vente de produits dénaturés à des distributeurs de produits dénaturés autorisés par la SAQ - livraison directe d'un fabricant industriel de boissons alcooliques du Québec à un distributeur de produits dénaturés	Commande au fournisseur et demande de livrer l'alcool directement au distributeur de produits dénaturés. Paiement au fournisseur et facturation au distributeur de produits dénaturés.	<b>78,00 \$</b>
Vente d'alcool à des fabricants artisanaux	Commande au détenteur de permis et demande de livrer l'alcool directement à l'artisan. Paiement au distillateur et facturation à l'artisan.	<b>78,00 \$</b>